

TARENITAISE

Le bref
Info n° 7

Octobre 2002
Bulletin Municipal

SOMMAIRE :

Page 1 : **Le mot du Maire.**

Page 2 : **Dossier :**
Qui fait quoi au conseil
Municipal ?

Page 3 et 4 : **Dossier :**
L'école.

Page 5 : **Actualité :**
Les hauteurs de haies.
A propos du fleurissement.
Avenir de la Zone Nordique.

Page 6 : **La vie à Tarentaise :**
Le point à propos du clocher.
Le tri des déchets.
L'Agenda.



Mot du Maire.

Dans ce numéro 7 de bref-infos, vous lirez en particulier deux dossiers qui nous tiennent à cœur, sur l'école et le fleurissement.

Mais, après un peu plus de 18 mois à la tête de la municipalité, l'équipe de rédaction a pensé qu'un "arrêt sur image" s'imposait et a souhaité vous présenter de façon plus précise les conseillers et leurs attributions.

Elle espère ainsi vous permettre de visualiser ses élus qui ne vous sont pas forcément familiers et faciliter ce faisant, les contacts.

Dans le même but, j'ai proposé que chacun signe les articles dont il a la charge.

C'est pour moi la reconnaissance du travail accompli par chacun, y compris Olivier Chabanne qui oeuvre depuis le début à la rédaction et à la mise en page de notre journal. C'est pour vous la possibilité d'interpeller directement le rédacteur d'un article qui appelle vos questions.

Mais, au lendemain d'une rentrée scolaire qui a monopolisé les énergies depuis plusieurs mois, je termine ce mot en adressant mes remerciements aux partenaires qui ont permis la mise en route effective d'une cantine sur notre village, le restaurant Joseph et Grégory Blachon et l'association "gastro-mômes" conduite par Alain Didier.

Les petits ruisseaux...

P. Leplat. Maire de Tarentaise

DOSSIER :**Qui fait Quoi au Conseil Municipal de Tarentaise**

Si vous avez des observations à formuler ou des questions à poser concernant la vie de la commune, vous pouvez vous adresser à un représentant de la Mairie qui pourra en faire part au Maire et aux autres membres du Conseil Municipal. Afin d'identifier le bon interlocuteur reportez vous au tableau ci-dessous.

Patrick LEPLAT
Maire

**Délégations :**

Syndicat à Vocations Multiples : SIVOM
Zone Nordique Haut Pilat : ZNHP
Les bonheurs d'Exbrayat

Commissions :

Finances, Commerce, Jeunesse, Appel d'offres

Nous avons fait figurer les principales délégations des élus et leur répartition selon les différents axes de travail de la Mairie en commissions.

N'hésitez pas à nous solliciter.

Délégation : Représentation officielle de la commune dans les organismes extérieurs.

Commissions : Groupe de réflexion interne au sein de la Mairie.

Yves SANNEJAN

Guy BRISEBOST
1^{er} adjoint

**Délégations :**

Syndicat Intercommunal Traitement des Ordures Ménagères : SICTOM

Commissions :

Commerce, Travaux-Déneigement-Assainissement, Urbanisme, Appel d'offres

Evelyne ESTELLE
2^{ème} adjoint

**Délégations :**

Aide à Domicile en Milieu Rural : ADMR
SYNDICAT INITIATIVE
Comité Départemental Tourisme
Centre Communal Action Sociale : CCAS

Commissions :

Fêtes et Cérémonies, Jeunesse
Tourisme, Fleurissement

Michel PEYRON
3^{ème} adjoint

**Délégations :**

SIVOM
Conseil Syndical Parc du Pilat Exbrayat

Commissions :

Finances, Fêtes et Cérémonies, Communication, Appel d'offres, Commerce

Mickaël
BLACHON
Conseiller Municipal



Syndicat Intercommunal Energies Loire: SIEL

Travaux, Jeunesse
Alarme Urgence
Station Pompage

Daniel
BLANC
Conseiller Municipal



Travaux, Urbanisme, Appel d'offres

Christophe
DUVERNEY
Conseiller Municipal



Association Paroissiale
CCAS

Urbanisme

Nicole
NEEL
Conseiller Municipal



CCAS

Fleurissement
Jeunesse

Daniel
OPRANDI
Conseiller Municipal



Urbanisme
Travaux

Yves
SANNEJAN
Conseiller Municipal



CCAS
Exbrayat

Commerce
Communication

Bernadette
TRANCHAND
Conseiller Municipal

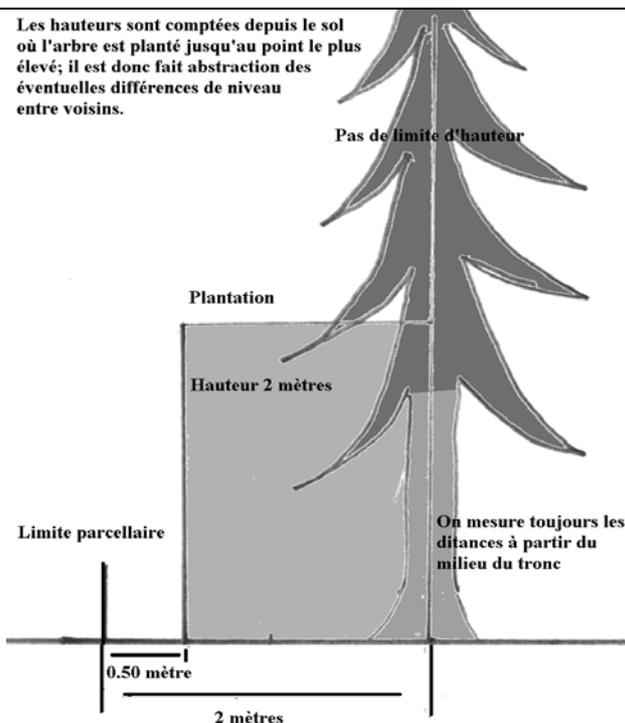


ZNHP,
Centre musical,
Exbrayat

Communication,
Finances

Voisinage : A quelle distance d'une propriété voisine a-t-on le droit d'établir des plantations ?

Les hauteurs sont comptées depuis le sol où l'arbre est planté jusqu'au point le plus élevé; il est donc fait abstraction des éventuelles différences de niveau entre voisins.



Par plantations, on entend toutes espèces d'arbres, arbrisseaux ou arbustes. Sont exclues les plantations en espalier dès lors qu'elles ne dépassent pas la crête d'un mur.

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbustes ou arbrisseaux qu'à une distance minimale de 0,50 mètre de la limite parcellaire. La hauteur des plantations ne peut alors excéder 2 mètres. A plus de 2 mètres de la limite des propriétés, cette règle disparaît.
(Texte de référence : Article 671 du code civil.)

Il est évident que si votre arbre fait de l'ombre à votre voisin, aucune réglementation interdit de le tailler, même s'il se trouve à plus de 2 mètres de la limite de son terrain. D'autre part certaines haies réglementaires peuvent provoquer de véritables nuisances pour nos voisins (racines, ombre, toxicité des feuilles...).
Le dialogue résout la majorité des conflits de voisinage.

Olivier CHABANNE

A propos du fleurissement !

Denise et Marie Jo ont démarré, puis Marie Jo a poursuivi avec Isabelle et quelques-autres... il faut prévoir, commander, planter... puis gérer l'arrosage et l'entretien de juin à octobre. C'est grâce à tous ces bénévoles que notre village fleurit à chaque printemps, collectionne les médailles des « villages fleuris » et fait la fierté de tous ses habitants. C'est un plaisir pour tous de profiter de cet environnement coloré, mais c'est une tâche qui risque de devenir fastidieuse pour deux ou trois bénévoles seulement. Il suffirait d'une poignée d'autres amoureux des rosiers, pétunias et autres géraniums pour se permettre d'imaginer un autre mode de fonctionnement et de transformer un travail laborieux en un simple plaisir.

Nous avons pensé à une répartition par quartiers (gérés par une ou deux personnes par exemple), par simples massifs (si vous n'avez que très peu de temps à y consacrer !), à des échanges, alors possibles de plants, d'idées, de charges de travail quand vient le moment de partir en vacances !... Toutes vos propositions seront les bienvenues, et comme il faut penser déjà au printemps prochain, nous aimerions pouvoir nous compter dès maintenant !

Nous vous invitons donc à vous faire connaître auprès de Mme Estellé, dans le but de mettre en place une équipe, avant le 31 novembre 2002. On essaiera alors d'imaginer un mode de fonctionnement plus communautaire, où chacun apportera ce qu'il pourra donner en temps, en savoir faire... On espère ainsi pouvoir permettre à notre village de poursuivre dans le sens d'une amélioration de son environnement et de maintenir ainsi sa participation au concours départemental par exemple !

Nicole NEEL



Avenir de la Zone Nordique

En attribuant pour la deuxième année consécutive une subvention d'équilibre de 56 000 Euros, le Conseil Général a demandé de réfléchir sur les moyens et dispositions à mettre en place pour rendre moins aléatoires les activités du syndicat intercommunal de la zone nordique, les années avec peu ou pas de neige.

Avec son accord, la Zone Nordique a demandé au bureau « Conseils Opérationnels Coopératif et Ludéquip de Chambéry », une étude de faisabilité et de rentabilité pour l'aménagement d'un stade de glisse sur le site du Tremplin.

La réalisation de ce projet paraît de nature à permettre la poursuite du fonctionnement de la zone nordique avec les emplois qui s'y rattachent. Celle-ci est indispensable à l'animation et à l'activité touristique de nos communes.

Extrait du N° 21 du bulletin municipal : le Bessat Aujourd'hui

Et si l'on faisait le point à propos du clocher



Escalier du clocher

Les travaux de mise en conformité de l'électrification des cloches et la mise en sécurité de la volée sont terminés. Ces travaux, comme beaucoup d'entre nous ont pu le voir, se sont déroulés au cours du mois de Juillet avec une finition en Septembre. Ils ont été réalisés par l'entreprise BODET spécialisée dans ce type d'ouvrage. Aujourd'hui est venu le temps du bilan de l'opération. L'équipe municipale très sensible aux nombreux dons qui ont été adressés, remercie chaleureusement tous les donateurs. On peut remarquer avec satisfaction que les habitants de notre commune sont très attachés au patrimoine.

Quelques chiffres :

Montant de la facture	9 504 € HT	62 342 F
Subvention allouée au titre des enveloppes Cantoniales égale à 60 %	5 702 €	37 402 F
Total des dons	1 909 €	12 522 F
A la charge de la commune	1 893 €	12 417 F

* 3 % des dons ont été retenus sur les dons au profit de la Fondation du patrimoine, partenaire de l'opération de souscription.

Merci à tous.

Michel PEYRON.



Partie visible des travaux



La commune met à votre disposition deux fois par an, des bennes pour récupérer les encombrants. Ces opérations rencontrent chaque fois un vif succès, et au cours des années, nous constatons qu'il y a beaucoup moins de déchets dans la nature. Mais attention, nous vous demandons de bien respecter les horaires de dépose, car nous ne devons pas tout mélanger, et il est nécessaire de faire un TRI.

D'autre part, le tri sélectif qui se fait sur le parking, verres, cartons-papiers, bouteilles plastiques... laisse à penser qu'un gendarme devrait se poster là en permanence ! Est-ce vraiment ce que nous souhaitons tous ? N'avons nous pas l'âge de déposer correctement nos ordures sans transformer ce lieu en décharge !

Bernadette TRANCHAND

AGENDA :

18/10/02 à 20 h 00	Réunion de toutes les Associations de Tarentaise en Mairie
11/11/02 à 11 h 00	Cérémonie du 11/11 et remise des prix pour le fleurissement
23/11/02	Exposition de livres organisée par l'Association des Parents d'Elèves
23/11/02	Bal à la Salle d'Oeuvre avec Tarentaise Animation Détente
13/12/02	Fête de Noël de l'Ecole
21/12/02 à 15 h 00	Fête de Noël des Anciens dans la salle polyvalente de la Mairie
10/01/03	Soirée Contes proposée par Les Bonheurs d'Exbrayat

LUDO BUS
De 16 h à 18 h

24/10/02
14/11/02
05/12/02

La mise en page et les illustrations du Bref Info sont réalisés par Bernadette TRANCHAND et Oliver CHABANNE.

Prochaine parution du bref info : 15 janvier 2003. Merci de nous donner vos articles à paraître avant le 31/12/2002.